

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 057-215703323-20230925-CM25092023PT2-DE

VILLE DE HOMBOURG
Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – M. KREVL – M. SCHMIDT – M. DOME – Mme FARAONE – M. KIEFFER – Mme JAKUBIAK – M. ZINS – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – Mme TRENZ (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – M. ADELER – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. LAACHIR – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à Mme SCHLICKLING) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC).

Point n°2 : Rapport sur l'utilisation des crédits des dotations de solidarité urbaine et rurale de l'exercice 2022

Monsieur KARST, rapporteur :

La Commune bénéficie depuis 1992 de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et, depuis 1995, également de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Ces dotations ont pour objectif de pallier l'insuffisance de ressources fiscales propres des communes afin de contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, ou d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines.

En 2022, le montant de la D.S.U.C.S. s'est élevé à 1 413 991 €, soit une augmentation de 18 598 € par rapport à 2021, et celui de la D.S.R. à 236 254 €, soit une augmentation de 14 473 € par rapport à 2021. Le montant total de ces dotations représente 1 650 245 €, soit une augmentation de 2,04 % par rapport à 2021.

Conformément à la législation, le conseil municipal est informé de l'affectation du produit de l'ensemble de ces dotations, à savoir :

Investissement	Montant des travaux H.T. restant à charge de la Commune
Achat de l'immeuble 1 Centre Commercial Chênes	118 907,74 €
Travaux et maîtrise d'œuvre ANRU quartier Chapelle	182 231,62 €
Aménagement de la rue des Chasseurs	718 744,50 €
ANRU Cœur de quartier Chênes – Maîtrise d'œuvre et S.P.S.	35 957,25 €
Aménagement du parvis du Collège	254 898,79 €
TOTAL	1 310 739,90 €

Fonctionnement	Montant
Subventions et participations versées aux associations (ACCES - ACBHL - CCAS – Moissons Nouvelles – ASBH – Associations Culturelles et Sportives – Chef de Projet Contrat de Ville et NPNRU à la C.C.F.M.)	743 995,99 €
Dépenses de fonctionnement des agences postales (part restant à la charge de la Commune)	18 241,61 €
Transports scolaires (part non prise en charge par la subvention du Conseil Régional et les parents)	76 648,42 €
Salaires et charges des concierges, ATSEM et agents de services en QPV	721 501,61 €
Fluides des bâtiments et de l'éclairage public situés en zone QPV	244 520,60 €
TOTAL	1 632 894,62 €

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 26 septembre 2023

Le Maire,
Laurent MULLER

